



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3409

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société d'économie mixte patrimoniale (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, du lot de copropriété à usage mixte n° 8 situé 4 rue Carnot à Saint-Fons

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3409**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Société d'économie mixte patrimoniale (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, du lot de copropriété à usage mixte n° 8 situé 4 rue Carnot à Saint-Fons

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de la cession

Par courrier du 2 octobre 2023, la SEM Patrimoniale du Grand Lyon a sollicité la Métropole afin qu'une procédure de préemption soit engagée à son profit, à l'occasion de la vente d'un lot de copropriété correspondant à un immeuble comprenant trois locaux commerciaux et quatre appartements, situés 4 rue Carnot à Saint-Fons et appartenant à monsieur René Humbert.

La déclaration d'intention d'aliéner prévoyait un prix de cession de 450 000 € dont une commission d'agence de 30 000 € à la charge du vendeur.

Par arrêté du Président n° 2023-09-29-R-0786 du 29 septembre 2023, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente dudit bien au prix de 430 000 € dont une commission d'agence de 30 000 € à la charge du vendeur.

Cette proposition a été acceptée par le vendeur par un courrier du 8 octobre 2023, réceptionné le 12 octobre 2023.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit du lot de copropriété n° 8 correspondant à un immeuble en R+2 composé de trois locaux commerciaux et quatre appartements représentant 238/1000 des parties communes générales, le tout bâti sur terrain propre cadastré AE 317, d'une superficie totale de 1 041 m² situés 4 rue Carnot à Saint-Fons.

Le bien est occupé.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été préempté pour le compte de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon qui s'engage à préfinancer cette acquisition, au regard de l'étude commerciale réalisée et des préconisations d'effort de redynamisation commerciale mise en œuvre par l'acquisition de locaux commerciaux.

Aux termes de la promesse d'achat, la SEM Patrimoniale du Grand Lyon s'engage à racheter, à la Métropole, le bien précité au prix de 430 000 € dont une commission d'agence de 30 000 € à la charge du vendeur, bien cédé occupé, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux. La SEM Patrimoniale du Grand Lyon fait son affaire de la libération des lieux.

La SEM Patrimoniale du Grand Lyon dispose de la jouissance anticipée de ce bien depuis le 21 mars 2024, date à laquelle la Métropole s'est portée propriétaire dudit bien par la signature d'un acte authentique ;

Vu les termes de l'avis de la direction l'immobilier de l'État du 22 septembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 430 000 € dont une commission d'agence de 30 000 € à la charge du vendeur, bien cédé occupé, à la SEM Patrimoniale du Grand Lyon d'un lot de copropriété n° 8 correspondant à un immeuble comprenant trois locaux commerciaux et quatre appartements, sur un terrain propre d'une superficie de 1 041 m² cadastré AE 317, le tout situé 4 rue Carnot à Saint-Fons, dans le cadre de la redynamisation commerciale du centre-ville de Saint-Fons.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458200, pour un montant de 430 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-316119-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
